

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AGG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AGG. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concord de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. 7. | Angerville, 6 h. 19. | Touiry, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 8,617 fr., versés par 59 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 7,943 fr. 31 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,144 fr., versés par 31 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 887 fr. 09 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,145 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 92 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,405 fr., versés par 27 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 977 fr. 28 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,162 fr., versés par 45 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 825 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 20 Janvier 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— SAUNIER Louis, 24 ans, garçon cuisinier, né à Vienne (Isère), sans domicile fixe; 45 jours de prison et aux dépens, pour avoir fabriqué un faux livret et de faux certificats, et fait usage des faux livret et certificats et abus de confiance.

— CHANON Sophie, veuve Boivin, messagère à Étampes; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention à la loi du 1er août 1874 sur le recrutement des chevaux.

— PONCELET Etienne-Benjamin, 55 ans, cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire; inculpé d'avoir commis la même contravention, renvoyé des fins de la poursuite.

Feuilleton de l'Abeille

DU 23 JANVIER 1875.

PETITE-PRUNE

(Nouvelle)

Sans attendre la réponse, du reste, la porte s'ouvrit prestement sous une blanche main.

— Notre-Dame de Rennes! exclama la veuve.

Petite-Prune entendit battre son cœur.

Jean crut voir entrer la lumière, le bonheur, la vie.

Isabelle de Kerjégan s'arrêta sur le seuil, sourit et dit avec grâce:

— Tous réunis, voilà qui est d'un bon augure.

Jamais, jamais, la noble fille, soit indifférence, soit fierté, n'avait posé le pied sur le sol battu de la maisonnette.

Pour qu'elle y vint ainsi, seule et souriante, il fallait un motif que nul n'entrevoit.

La veuve s'empressait à offrir un siège, tandis que Jean songeait qu'il faudrait un trône.

Elle s'assit tranquillement sur le vieux fauteuil rapiécé avec une aisance de reine, tandis que Jean songeait qu'il pourrait lui faire un tabouret de son corps.

Plus rien des émotions de la veille ne se lisait sur son front apaisé. Elle n'était plus ni troublée ni offensée de ce pauvre grand amour mort-né.

— Madame Laysour, dit-elle de sa voix musicale, tandis que Jean cherchait involontairement la harpe de Sainte-Cécile, je viens demander un sacrifice à votre cœur maternel.

sans dépens, l'inculpation n'étant pas suffisamment établie.

— GEORGEMET Pierre-Alexandre, 32 ans, marchand boucher, demeurant à Moigny; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention à la loi sur le recrutement des chevaux.

* * * Le nombre des jeunes gens inscrits sur le Tableau de Recensement des jeunes gens de la classe de 1874, s'élève à 63.

* * * On rappelle que le délai, pour se faire inscrire sur les listes électorales ou adresser des réclamations, expire le 5 février prochain.

* * * La Société de Secours mutuels des ouvriers en bâtiments de cette Ville, tiendra demain 24 courant, à midi précis, salle du Théâtre, son assemblée générale semestrielle, sous la présidence de M. Th. Charpentier.

ORDRE DU JOUR:

Appel nominal. — Lecture des procès-verbaux des six derniers mois de l'année 1874. — Compte-rendu de la situation de la Société. — Propositions diverses. — Nomination d'un vice-président. — Election des membres du bureau. — Contre-appel.

* * * Par décret du Président de la République, du 30 décembre dernier, M. P. Quéru a été nommé greffier de la Justice de paix d'Étampes, en remplacement de M. Riquois.

La clôture de la chasse aura lieu le 9 février prochain, dans toute l'étendue du département de Seine-et-Oise.

Le Maire d'Abilis, chevalier de la Légion d'Honneur, informe MM. les Commerçants et Cultivateurs, que la Foire franche d'Abilis se tiendra cette année, comme les années précédentes, le premier lundi après la Chandeleur, c'est-à-dire le 8 février. — BARBIER.

— Je suis à vos ordres, mademoiselle, moi et les miens, répondit la veuve avec le vague espoir qu'une demoiselle de ce rang ne demande pas de sacrifice sans le payer au centuple.

— Mon père vient de partir pour Kerjégan pour y réunir les jeunes gars de ses fermes. Il veut envoyer des défenseurs à la France. Moi, je vous demande votre fils.

— Pour la France? interrogea la veuve.

— Pour la France.

— Vous voulez en faire un soldat?

— Oui. Il est beau de s'enrôler au premier cri de guerre.

Jean se leva avec enthousiasme.

— Est-ce donc vraiment la guerre? dit-il.

— C'est la guerre! répondit-elle en croisant son grand œil calme avec le regard effaré du jeune homme.

— Un soldat! répéta M^{me} Laysour, mécontente.

— Le voulez-vous, Jean? reprit Isabelle.

— J'appartiens à Kerjégan, répondit-il.

Elle se retourna vers Yvonne qui écoutait, toute froide, le glas funèbre de sa jeunesse.

— Et toi, Petite-Prune, demanda-telle d'un ton caressant en enveloppant sa petite amie d'un bon regard ouvert, veux-tu bien aussi donner ton frère à la patrie?

— Ah!... vous êtes grande! murmura Yvonne en lui baisant la main.

Rapidement, comme sûre d'être obéie sans longues explications, M^{lle} de Kerjégan se mit à tracer un plan de conduite à l'usage de celui qui venait de dire: « J'appartiens à Kerjégan. »

Muni du consentement maternel, il allait se présenter

ÉTRECHY. — Dimanche dernier, à eu lieu le concert offert par la Fanfare à ses Membres honoraires.

Malgré le mauvais temps, la salle de M. Bourdeleau, parfaitement décorée, a été bien vite envahie. Six morceaux exécutés par la Fanfare, ont prouvé de nouveau ce que peuvent produire le talent et le zèle de son habile chef, M. Roehn. Le programme, du reste, était bien composé, car, en outre des morceaux exécutés par la Fanfare, nous avons entendu plusieurs chansonnettes, chantées par M. Ouane, comique fort distingué. M^{lle} Roehn, jeune pianiste d'avenir, a fait les délices de la soirée. Deux solos de violon, par M. A. Jacquemard, et un air varié pour piston, avec accompagnement de piano, par M. H. Courtois, ont aussi mérité les applaudissements du nombreux auditoire.

Théâtre d'Étampes.

Soirée du dimanche 17 Janvier 1875.

L'Infortunée Caroline, comédie en trois actes, de Th. BARRIÈRE et LAMBERT THIBOUT. — A la porte, comédie en un acte, de M. VERGAS. — Adélaïde et Vermont, lever de rideau, de M. DREYFUS.

Dans notre dernière revue, nous avons cru devoir féliciter le public qui n'avait pas craint d'escalader la neige agglomérée dans nos rues et sur nos places, pour venir applaudir Miss Mutton, — nous ne reprenons jamais ce que nous avons donné: mais quelle formule employerions-nous donc à l'adresse de celui qui, par amour du théâtre, s'est trouvé — le 1^{er} janvier — littéralement bloqué dans un centre de verglas? et quel verglas, grand Dieu!...

Quelles condoléances présenterions-nous aux écloppés du 1^{er} de l'an? — Chutes comiques — chutes tragiques — chutes de toutes sortes et de tous degrés! Comment panser — moralement — toutes ces blessures?

Nous plaindrions les victimes — cela va de soi — mais aussi nous leur dirons, à cause de leur bravoure dramatique, ce que l'Empereur I^{er} disait à ses vieux troupiers, après la bataille: « Soldats, je suis content de vous! »

Convenons, chers lecteurs, que l'inclémence atmosphérique du premier mois de l'an de grâce 1875, si dé-

à la mairie de Rennes, contracter un engagement pour la durée de la guerre, si possible, pour un nombre d'années déterminé, s'il le fallait.

S'il était libre de choisir son régiment, comme elle le croyait, Jean Laysour devait s'informer d'un corps déjà tout porté aux frontières, afin de ne point courir le risque d'éviter le premier choc.

Sans pouvoir rien affirmer, il était facile de présumer que les garnisons qui regardent le Rhin fourniraient le premier contingent.

« Jean se devait à lui-même et à la Bretagne d'en faire partie, » ajouta gravement Isabelle.

M^{me} Laysour écoutait avec stupeur ce programme inattendu. Son cœur sec se prêtait mal aux aspirations patriotiques. Ne serait-il pas temps d'envoyer son fils au danger quand il le faudrait absolument?

Avec une certaine timidité, elle formula cette objection prudente que Jean foudroya au passage d'un seul regard.

Il était transfiguré. Isabelle daignait lui indiquer la route! Cette belle main ne pouvait le guider qu'à un glorieux avenir.

— Mademoiselle, vous le menez peut-être à la mort, dit encore la veuve en appelant une larme rebelle.

M^{lle} de Kerjégan répondit avec une dignité souveraine:

— Peut-être; en tous cas, à l'honneur.

Jean fut électrisé par ce mot, par l'accent, par le geste de la noble fille.

Déjà presque agenouillé sur le sol, il se courba plus encore, prit furtivement le bas de sa robe et y appuya ses lèvres.

Que ces lignes ne soient point un découragement pour vous, cher Directeur, — le public apprécie vos efforts, disons mieux: vos résultats scéniques, — il rend justice à votre dévouement et, s'il ne peut conjurer les éléments, qui sont plus forts que la volonté humaine, il saisira la plus prochaine occasion pour rémunérer les intelligents services que vous rendez à notre théâtre.

Le spectacle du dimanche 17 janvier, aussi bien choisi qu'il a été bien exécuté, est un nouveau jalon solidement planté sur la voie droite parcourue jusqu'ici par votre habile direction.

sagréable au public en général, l'est plus particulièrement pour le directeur du théâtre d'Étampes; — nos mois, à nous — sauf février — s'additionnent par trente ou trente-un jours, que nous avons le droit de dépenser ou de répartir selon nos besoins ou nos caprices, tandis que les mois de notre impresario se composent de deux dimanches invariablement fixés d'avance! de sorte que si la neige foisonne comme « le dimanche de Miss-Multon » — si le verglas se produit implacable comme « le jour de l'Aïeule » — ou si, à l'exemple « du dimanche de l'infortunée Caroline », le ciel se fond en eau — vingt-quatre heures durant — on voit ce que peuvent procurer de bénéfice les mois dramatiques de deux jours!

Hélas « la Caroline de Lambert et Thibout », n'est infortunée que de par son imagination, tandis que « l'infortunée » vraie, incontestable, c'est notre direction!

Tablettes historiques d'Étampes.

17 JANVIER 1579.

Lettres-patentes de Henry III, roy de France et de Pologne, donnée à Paris et enregistrées en la Chambre des Comptes, le 24 du même mois, par lesquelles, pour garantir sa cousine Catherine de Lorraine, dame de Montpensier, du prêt qu'elle lui avait fait « en ses « presses et récents affaires de la somme de trente-trois « mil troyes cent trente-trois escus ung tiers, faisant « cent mil livres, pour subvenir à partie de grandes « sommes deus aux sieurs des Lignes de Suisses. » Il reconnaît que les gens de son Conseil d'état, ont par

Elle ne voulut point le voir, pour n'avoir rien à blâmer.

— Allez, allez, dit-elle en le relevant du regard, je voudrais que votre nom fût celui du premier volontaire de 1870.

Il courait déjà vers la porte, grisé de patriotisme, subitement épris de gloire, lui, le découragé!

En voyant ce miracle, Petite-Prune, qui savait bien devoir le reporter tout entier à la belle fée que son cœur jalouait follement, ne put retenir un sanglot.

La mère se retourna, hargneuse:

— C'est cela! fit-elle, pleure maintenant. Que puis-je attendre d'autre, du reste, puisque le pays me prend mon soutien?

— Ayez confiance en moi, prononça doucement Isabelle.

— Mademoiselle, je vous confie ma mère, et je partirai plein de joie, s'écria Jean que la voix d'Isabelle avait cloué sur le seuil.

Elle promit de la tête et il s'élança dans la rue, tandis que la pauvre Yvonne, brisée, tressaillante, se répétait avec amertume: « Il n'a même pas une pensée pour moi! »

Il faut dire, à la louange de la Bretagne, que cet élan noblement irréfléchi qui poussait Jean vers un engagement volontaire, porta, dans cette même journée, bien des jeunes gens à l'initier.

Ce fut ainsi, du reste, presque partout en France; mais Isabelle avait eu raison: Jean Laysour était bien le premier volontaire de notre guerre désastreuse.

M. de Kerjégan, revenu de son domaine avec une demi-douzaine de gars déterminés par sa rude parole, à

contrat devant les Notaires au Châtelet de Paris consenti « engagement de noz duché d'Estampes et conté « de Senlis, aîn n de joyr par nostre dite cousine, ses « fermiers, receveurs ou entremetteurs, par ses mains, « jusques à la concurrence de la somme de deux mil « sept cent quarante esuz, vingt-six solz trois deniers, « à quoy revient la rente dud. prest.... » « Et ce selon « l'évaluation qui en seroit faite par les commissaires « qui à cest effect seroient par nous commis et ordon- « nez. »

Et il commet Anthoine Nicolay, président de la Chambre des Comptes, Anthoine de Coigneux et Bernard de Kerquifin, conseillers en ladite cour, pour faire « les évaluations, estimations et prisées des mai- « sons, chasteaux, édifices et lieux deppendants des- « dits duché et conté, sur la valeur du revenu desdites « terres. »

Les Commissaires dressèrent leur procès-verbal d'évaluation le 24 janvier 1579.

19 JANVIER 1638.

Par un jugement rendu ce jour, les Commissaires de la réformation des hôpitaux et maladreries de France accordent aux religieux Barnabites établis à Estampes, les revenus de l'hôpital Saint-Jacques-de-l'Épée, de ladite ville.

La démolition de cet hôpital fut ordonnée par un jugement des mêmes commissaires, du 15 mars 1636, à la suite de la visite des bâtiments faite par le Lieutenant-général du bailliage d'Estampes, le 22 mai 1637.

P. M.

Saint Vincent, patron des vigneron.

Saint Vincent est certainement l'un des saints dont la fête est célébrée chez nous avec le plus de régularité et par le plus grand nombre. Quelles sont les raisons pour lesquelles les vigneron ont choisi saint Vincent pour leur patron ? on en donne plusieurs ; le motif de la dévotion des jardiniers pour saint Fiacre est bien connu, tous les maraichers d'Estampes vous diront que c'est un saint qui, dans son temps, faisait venir la meilleure légume, mais on ne voit pas dans les légendes que jamais saint Vincent ait cultivé le piveau ou le gamé, ou que par son intercession on préserve les vignes de l'oïdium ou du phylloxera. Les causes de la dévotion des vigneron pour saint Vincent pour n'être pas aussi bien justifiées, n'en sont pas moins admissibles, et chacun est libre de choisir.

D'abord, on dit que la fête de Saint-Vincent tombant à l'époque de l'année où commence habituellement la culture de la vigne, les vigneron ont adopté pour patron le saint dont la fête se fait le premier jour de l'année viticole, et ne voulant pas commencer leurs travaux sans avoir adressé leurs prières au ciel, ils consacrent le premier jour à demander la protection de saint Vincent pour leurs travaux.

On donne encore d'autres raisons au culte des vigneron pour saint Vincent ; un hagiographe champenois, dom Ruinat, a conservé d'après Prudence, les détails suivants sur la vie et le martyre de saint Vincent, dont le sang coula, dit-il, comme le vin sur le pressoir, sans pouvoir calmer la fureur de ses ennemis.

En 304, sous l'empire de Dioclétien, Rome ou plutôt le monde entier était gouverné par des souverains absolus et pervers.

Servis par des soldats, des prêtres païens et des magistrats fanatiques, ces empereurs se jouaient de la vie et du sort des peuples.

Leurs lieutenants décorés du nom de Proconsuls, gouvernaient militairement les provinces romaines. Dacien, l'un d'eux, régissait l'Espagne et se signalait

se battre intrépidement plutôt qu'à crier : « A Berlin ! » félicita Jean, loua sa fille, plaisanta M. de Saint-Sever et prononça carrément d'aller rejoindre ses braves paysans si les choses n'allaient pas tout droit.

Car vous vous souvenez peut-être, à ce moment-là « aller tout droit » signifiait croquer la Prusse comme une muscade.

Mais pourquoi s'appesantir sur ces premiers jours d'espoir, de vanité, de hablerie, qui eurent un si douloureux lendemain ?

A l'hôtel de Kerjégan, on espérait beaucoup sans fanfaronnade, et l'on partit le cœur ému sans faiblesse.

Jean Laysour et ses jeunes compagnons furent incorporés à Strasbourg.

Les adieux furent strictement ce qu'ils devaient être en ces circonstances : un long baiser entre la mère et le fils, une caresse qui pouvait être la dernière.

Quand vint le tour d'Yvonne, elle laissa le baiser fraternel glisser sur ses cheveux inclinés, mais tenant la main de Jean dans les siennes, elle la serra virilement en murmurant :

— Fais ton devoir. Si tu mourrais, au moins saurais-tu combien je t'aime.

M. de Kerjégan, qui avait gardé le meilleur des vieilles coutumes bretonnes, bénit Jean comme autrefois le seigneur béni le vassal au départ.

M. de Saint-Sever lui souhaita bon voyage d'être meilleur soldat qu'il n'était clerc d'avoué ou régisseur de domaine.

Anne-Marie, qui lui pardonnait mal d'avoir si peu compris la miséricordieuse bonne volonté qu'elle lui

par des cruautés contre les chrétiens. Informé que le diacre Vincent de Valence méprisait les dieux imaginaires des païens, il le fit paraître dans le prétoire. « Nous ne doutons point, dit-il, que vous ne soyez disposé à donner des marques de votre soumission et à adorer les dieux que nous adorons. »

« — Oh ! les plaisants dieux, répliqua Vincent, qui doivent leur divinité à l'art d'un orfèvre ou d'un sculpteur ! les plaisants dieux dont la matière se prépare dans un creuset, qu'on fait cuire dans un four, et qu'on forge sur une enclume ! Quels dieux qui n'ont ni cœur, ni âme, qui ne sont que matière, qui n'ont ni voix, ni mouvements, qui ne voient pas et qui ne parlent pas ! et cependant l'or et le marbre éclatent de tous côtés dans les temples que vous leur élevez. »

Les tyrans ne discutent point, ils persécutent, ils frappent. Dacien furieux fit déchirer le corps de Vincent dont on brisa les os pendant qu'il disait au Proconsul :

« Tu te trompes, tyran, si tu penses que les tourments atteignent ma pensée. Il est dans moi un autre homme, un autre Vincent sur lequel tu n'as aucun pouvoir. Il est libre malgré les chaînes, il jouit d'une parfaite tranquillité, il est insensible à la douleur physique. Essaie, si tu peux lui faire sentir ta fureur insensée. Ne vois-tu pas que l'esprit sain se rit de la folie, qu'il est impénétrable à tes traits et que mon âme ne craint ni les bourreaux, ni les tyrans. »

Dacien éprouva sur le corps de Vincent d'où le sang coulait à flots, tout ce que put lui suggérer une cruauté inventive. Le fer rouge, le feu, le suif bouillant, les tessons de pots cassés et d'autres supplices furent mis en usage pour vaincre la constance du martyr.

Enfin, lassé par la résistance et la persévérance de Vincent, Dacien le fit jeter dans une prison où il mourut.

L'auteur d'une *Vie de saint Vincent*, publiée il y a une dizaine d'années, l'abbé Boitel, nous dit aussi :

« Les vigneron voulaient avoir pour patron un saint d'une immense renommée, d'un grand crédit auprès de Dieu.

« La vie des vigneron est la plus occupée, la plus pénible. On peut presque dire qu'elle est un vrai martyre. Les vigneron portent plus que personne le poids du jour et de la chaleur. C'est par cette raison qu'ils ont pris pour patron le saint dont le martyre fut le plus cruel... Saint Vincent triompha des tortures les plus épouvantables. Quel exemple de courage et de patience. »

Dans tous les pays vignobles on fête la Saint-Vincent de temps immémorial. Nulle part peut-être le saint patron des vigneron n'est fêté avec plus de solennité qu'en Champagne ; avant la Révolution de 1789, chaque membre de la Confrérie des Vigneron assistait à la messe tenant à la main un flambeau allumé, orné de cartouches où se trouvaient retracés les actions principales de la vie du saint.

L'usage de porter des flambeaux a disparu, mais la Confrérie subsiste toujours, et chaque année, elle fait célébrer une messe et un service pour le repos de l'âme des vigneron décédés.

Après la messe, les confrères se réunissent pour procéder au tirage au sort du bâton (ou hampe surmontée de l'image du saint patron), et celui à qui il échoit a l'honneur de le porter aux enterrements des confrères défunts. La réunion se termine par une quête destinée à venir au secours des vigneron malheureux.

Enfin, pour finir la journée, les confrères assistent à un joyeux repas de corps dans lequel les bouteilles se vident à la douzaine. On nomme les bons crus, les années célèbres, on rappelle les récoltes abondantes, le prix auquel ont été vendus les produits de l'année.

avait témoignée, le salua par un souhait ironique : « Revenez-vous capitaine, monsieur Laysour. »

— Qui sait ? fit Isabelle, dont l'adieu, sur le perron, fut son seul mot.

Mais ce mot tripla l'énergie du nouveau soldat.

— Je prierais pour vous ! lui dit la jeune fille.

Peu de jours après, les premières nouvelles jetaient le trouble dans les esprits ; bientôt elles devenaient mauvaises, bientôt elles étaient désespérées.

M. de Kerjégan emmena sa fille dans son château, avec une vieille parente à laquelle il voulait confier le trésor de ses derniers jours.

Isabelle n'y voulut consentir qu'à la condition de s'y faire accompagner de la veuve Laysour et d'Yvonne, ce dont le comte Yves parut fort satisfait.

Lui-même, étonné qu'on n'eût point encore réclamé son bras, courait le porter à qui de droit pour la défense du pays.

Ce lui fut une amère douleur de voir à quelle autorité, née du trouble public, il lui fallait offrir ce noble bras de Kerjégan.

Mais il n'hésita point. Les mobiles bretons étaient appelés à Paris, dont le siège devenait menaçant ; il partit avec les mobiles.

M. de Saint-Sever le suivit, non que son épaisse nature fût très-enthousiasmée du but à poursuivre, mais parce que dans cet honnête cœur tout devoir trouvait un écho.

Anne-Marie mit à profit ce départ pour venir à Kerjégan partager la solitude de son amie.

Les événements funestes, qui sont dans la mémoire de tous, déroulaient leur chaîne ininterrompue. Après

Cette année on n'a pas manqué de rappeler le vin de la comète de 1811 et de chanter quelques-uns des joyeux refrains qui ont célébré cet astre bienfaisant.

Nouvelles et faits divers.

Les pièces du pape. — Le ministre des finances vient d'adresser au président du tribunal de commerce d'Issoudun la lettre suivante qui met fin à des interprétations diverses qui ont cours dans le public, relativement à la circulation de la monnaie pontificale :

« Paris, 21 décembre.

« Monsieur le président,

« Par votre lettre du 18 décembre, vous me faites connaître que, le receveur particulier des finances ayant refusé de recevoir des pièces à l'effigie du pape, une certaine inquiétude s'est manifestée dans votre localité au sujet de ces monnaies.

« Le refus de M. le receveur particulier d'Issoudun ne peut être que le résultat d'une erreur ; les monnaies pontificales, sans jouir du cours légal, sont généralement acceptées dans la circulation ; elles sont reçues sans difficulté dans les caisses publiques et, quant à présent, aucune mesure n'a été prise ou même projetée pour mettre fin à cette tolérance.

« Les bruits reproduits à cet égard sont dénués de fondement.

« Je fais adresser des instructions dans ce sens à M. le receveur particulier d'Issoudun, et vous pouvez, dès à présent, donner autour de vous l'assurance qu'il n'est rien changé aux conditions habituelles de la circulation des monnaies.

« Recevez, etc. »

— **Une succession colossale.** — Dans la séance de l'Assemblée nationale du 8 janvier il a été donné lecture de la pétition suivante :

« M^{lle} Rosalie Cotton, à Epinal (Vosges), s'adresse à l'Assemblée nationale afin que, par une décision émanée d'elle, M. le ministre des finances soit tenu de reconnaître l'exactitude et l'imprescriptibilité des droits de la pétitionnaire à la succession du sieur Thierry, citoyen français, décédé à Venise en 1676, succession dont les valeurs sont entrées dans les coffres du Trésor public depuis la prise de Venise par Bonaparte, elle demande que la décision de l'Assemblée déclare la succession Thierry nette, non appréhendée et intacte dans les caisses de l'Etat, et que cette succession lui soit délivrée en sa qualité d'héritière du sieur Thierry.

La commission chargée de l'examen de cette pétition a déclaré qu'il y avait lieu de passer outre, l'affaire étant en instance devant un tribunal.

L'*Echo de l'Aisne* nous donne, sur cette pétition, de curieux renseignements :

« La succession est très-importante, puisque elle s'élève maintenant à près de cent millions.

« Jean Thierry était l'un des nombreux enfants d'un cordonnier de Château-Thierry ; à l'âge de 14 ans il s'enfuit, à l'insu de ses parents, pour courir le monde. Un des ses compagnons d'aventure lui ayant laissé une belle fortune, il vint s'établir à Venise, où il mourut en appelant à sa succession les frères et sœurs qu'il pouvait avoir.

« Après avoir payé certaines sommes à des faussaires, qui se faisaient passer pour héritiers de Jean Thierry, la Banque de Venise voulut attendre que la justice se fût prononcée.

« Vint 1797, Bonaparte détruisit la République de Venise et s'empara du Trésor public. Il avertit même le Directoire, le 11 floréal an V, que le Sénat lui avait remis la succession Thierry s'élevant à 20 millions. Plus de trois cents individus ont, jusqu'à ce jour, élevé des prétentions à cette succession, mais ont été déboutés. M^{lle} Cotton prétend établir qu'elle descend en ligne directe de Jean Thierry, et que les pièces établissant sa filiation ne présentent aucune lacune.

Sedan, l'armée de la Loire, puis Paris, puis l'armée de l'Est. Et la défaite toujours !...

« Kerjégan, les pauvres femmes réunies par l'angoisse dans une sorte d'intimité, dévorait les journaux, attendaient les nouvelles, espéraient les ballons, se communiquaient les lettres rares et tristes qui parvenaient jusqu'à leur retraite.

Jean Laysour, fait prisonnier à Spikering, s'était évadé après vingt-huit jours de captivité.

La terrible épopée des évasions est si fatalement toujours la même que nous ne raconterons point celle que le jeune homme put effectuer au prix des souffrances les plus dures.

Il gagna la Belgique, et prit du service dans l'armée de Faidherbe. Légèrement blessé à Saint-Quentin, il eut le courage, à peine remis, de rejoindre l'armée de Bourbaki.

Il écrivit à Kerjégan de courts billets sur lesquels coulèrent les plus chaudes larmes d'Yvonne.

Le comte Yves et M. de Saint-Sever étaient enfermés dans Paris. Chaque ballon emportait quelques mots du père à la fille, mais tous les ballons n'atteignaient pas une terre amie.

Isabelle, énergique, passionnée, souffrait l'indicible torture de son inaction. Ne pouvant rien, quand tout était à faire, révoitait ses instincts plus masculins que tendres.

Une heureuse diversion fut apportée à ses inquiétudes de fille et de Française par le retour, après la bataille d'Orléans, d'un jeune officier de chasseurs à pied, Victor de Régnelay, frère de madame de Saint-Sever. De quelques années seulement plus âgé qu'Isabelle,

« L'affaire est depuis 1869 devant la première chambre de Paris. »

— **Singuliers rapprochements.** — Le hasard s'est plu à rendre le nombre quatorze remarquable dans la vie de Henri IV. Voici les singuliers rapprochements qui ont été recueillis à ce sujet :

Henri IV est né au château de Pau, le 14 décembre 1553.

Il avait 14 lettres dans son nom : Henri de Bourbon. Il a vécu quatre fois 14 ans.

Il fut repoussé de Paris par le chevalier d'Aumale, qui reprit sur lui l'abbaye Saint-Antoine, le 14 mai de la même année.

L'assemblée tumultueuse des ligueurs chez le curé de Saint-Jacques, et la coalition de la Ligue, du pape, de l'Espagne et de la Guise, pour ôter tout espoir à Henri IV, eut lieu le 14 novembre 1594.

Le parlement de Paris enregistre et reconnaît le pouvoir que le pape avait donné à son légat de faire élire un roi pour exclure du trône Henri de Bourbon, et cet enregistrement est du 14 novembre 1592.

La ville de Dun, sur la Meuse, est prise et reprise sous l'obissance de Henri IV, le 14 décembre de la même année.

Le duc de Féria, ambassadeur d'Espagne, déclare que le roi, son maître, destine sa fille au duc de Guise, ce qui signifie que c'est le duc qu'il faut élever au trône, au préjudice du Béarnais, et cette déclaration est du 14 juillet 1593.

Le parlement ose enfin faire connaître ses véritables sentiments : il loue la ville de Meaux qui a reconnu le roi, et il rend ce fameux arrêt par lequel il proteste qu'il s'opposera de toute sa force aux mauvais desseins de l'Espagne, et ordonne que toutes les troupes étrangères sortiront de Paris. Cet arrêt est du 14 janvier 1594.

Henri IV entre à Paris la même année 1594.

Le parlement de Tours, qui avait toujours été fidèle au roi, vient à Paris le complimenter sur sa restauration et fait son entrée le 14 avril 1594.

Henri IV avait été blessé par Jean Châtel et sacré à Chartres la même année 1594.

Le duc de Savoie, qui avait été l'un des plus grands ennemis du roi, fut obligé de venir lui demander la paix, et fit son entrée à Fontainebleau, le 14 décembre 1594.

En 1601, Marie de Médicis était accouchée d'un fils qui fut roi, sous le nom de Louis XIII ; la cérémonie se fit à Fontainebleau, le 14 août.

Les députés des cantons suisses arrivèrent à Paris pour y faire alliance avec Henri IV, et firent leur entrée le 14 octobre 1602.

Henri IV, près de partir pour aller faire la guerre à Sedan, fait assembler le parlement et lui recommande son fils, le mardi 14 mars 1606.

Henri IV est assassiné par Ravallac, le 14 mars 1610.

Ravallac est exécuté 14 jours après la mort du roi.

Paris offre un curieux orage mêlé de grêle, et le tonnerre tombe en six endroits, notamment sur l'église des Mathurins, le lundi 14 juin de la même année, justement un mois après la mort de Henri IV.

Louis XIII, après un règne de trente-trois ans, meurt le 14 mai, même jour et même mois où son père avait été assassiné.

— **Le journalisme à Paris.** — Nous trouvons dans un catalogue de librairie une intéressante statistique des journaux paraissant à Paris. Il se publie 754 feuilles quotidiennes, hebdomadaires, etc., etc., dont 53 de théologie, 63 de jurisprudence, 40 de géographie et d'histoire, 56 de lecture récréative, 25 d'instruction publique et d'éducation, 53 de littérature, de philosophie, de linguistique, ethnographie et bibliographie, 44 de peinture, 2 de photographie, 8 d'architecture, 5 d'archéologie, 47 de musique, 8 de théâtre, 61 de modes (dont 4 de coiffure), 78 de technologie (industries diverses), 69 de médecine et de pharmacie, 47 de scien-

M. de Régnelay lui avait voué la plus fraternelle affection. Le comte Yves n'eût peut-être pas mieux demandé que le brillant lieutenant de chasseurs ne s'en tint pas là ; mais celui-ci, qui n'était point riche, mettait peut-être sa fierté à rester l'ami plutôt qu'à paraître vouloir devenir l'époux d'une héritière.

Il revint donc, non pas blessé, mais malade, à demi-mort de fatigues, épuisé, démoralisé, doutant de la France, de l'avenir, de lui-même.

Son état de faiblesse était si grand qu'il fallut des soins infinis, une infatigable surveillance, une tendresse vive pour le ramener à la vie.

Anne-Marie aimait assez son frère — autant du moins que son cœur étroit pouvait aimer — pour lui consacrer tout son temps.

Isabelle la seconda avec la réserve affectueuse et la persévérance d'une nature ardente qui cherche à se dévouer.

La Régnelay et Kerjégan étaient assez proches l'un de l'autre pour permettre à leurs habitants de se réunir plusieurs fois le jour.

Mais la garde-malade la plus zélée fut Yvonne. Sa position subalterne, son âge, sa discrétion, la rendaient propre entre toutes à ce rôle de dévouement sans trêve.

M. de Régnelay, qu'elle n'avait fait qu'entrevoir jusque-là, bénéficia inconsciemment de toutes les tendresses charitables de cette petite âme blessée.

Elle versait sur lui des larmes dont il n'était point la source, et lui prodiguait des soins émus dont elle tremblait qu'un autre eût besoin, quelque jour, sans pouvoir les recevoir de ses mains.

Elle voyait Jean dans M. de Régnelay, Jean peut-

ces, 23 d'art militaire et marine, 48 d'agriculture, 42 de science hippique et 49 divers.

Le nombre des journaux politiques quotidiens est de 37, et celui des revues politiques de 41.

VARIÉTÉS.

FEU ROUSSELOT *

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

Si M. Jean était bavard, il n'était pas moins curieux. Il fallut que Prosper expliquât longuement qu'il avait pris le nom de Desroches, afin d'avoir une signature comme tout le monde, que cette désignation n'existait nullement sur son acte de naissance, et qu'à moins qu'il ne retrouvât un père, chose plus qu'improbable, il pourrait s'appeler tout aussi facilement Desarbes ou Desiles, pour peu qu'il eût la fantaisie du changement.

De là tout naturellement, mais sous la pressante incitation du vieillard, qui paraissait s'intéresser de plus en plus à son jeune compagnon, l'artiste en arriva bientôt à raconter son histoire : son enfance si misérable et cependant si regrettée, les premiers instincts de vocation, le portrait du concierge charbonné sur le mur et remarqué par un professeur de dessin qui demeurait dans la maison.

Celui-ci désirait un jeune domestique qui payât fort peu; l'enfant désirait un professeur qui ne payât pas du tout. On s'entendit sans peine; mais cet état de sujétion ne pouvait pas convenir bien longtemps à l'indépendante nature de Prosper. Un an plus tard, il étudiait à l'école gratuite de son arrondissement, et le soir venu, pour gagner la pitance du lendemain, il ouvrait les portières des voitures aux abords des théâtres et parfois même agiotait audacieusement sur les contre-marchés.

Au bout de deux ans de ce triple métier, les progrès du jeune élève en dessin avaient été si remarquables, qu'on en parlait déjà dans le monde artistique.

Un pari s'ensuivit entre l'un des grands maîtres de l'époque et son principal élève. On fit venir l'enfant; il donna une éclatante victoire à son champion; il eut le bonheur de plaire au vaincu, et finalement resta comme rapin dans l'atelier.

C'était l'initiation, c'était l'enseignement, c'était l'avenir!

— Gardez-vous cependant de croire que les mauvais jours fussent finis pour moi! continua l'artiste. Ma vingtième année sonnait à peine, que mon maître, ou plutôt mon bienfaiteur, mourut. Je n'étais plus un enfant, c'est vrai; j'avais la science, mais j'étais bien loin encore d'avoir la réputation. Vous ne connaissez pas cette lutte-là, M. Jean; la lutte contre l'indifférence, contre l'envie, contre le mercantilisme, contre la misère! Et cependant, ô mon Dieu! ne me plaignez pas trop. Ces obstacles-là, ce sont des stimulants, des aiguillons, des éperons qui, parfois, vous font saigner le flanc, mais qui vous font arriver plus vite. Bref, aujourd'hui le but est atteint.

— La fortune? fit le vieillard enchanté, tout en se frottant les mains.

— Oh! que nenni, riposta lestement Prosper; mais avec beaucoup de travail, un peu d'ordre et pas mal d'économie, j'y arriverai dans vingt-cinq ou trente ans... si d'ici-là je ne suis pas mort. En attendant, je suis riche déjà, riche de mes vingt-cinq ans, riche de ma gaieté, riche surtout parce que je n'ai pas de besoins, et qu'au demeurant je suis philosophe. Voilà mon histoire, mon cher monsieur, voilà mon portrait. S'il n'est pas plus joli, tant pis! ça ne regarde que moi seul, et... ma foi, j'ai fini; donnez-moi donc du feu pour allumer mon cigare?

M. Jean présenta sa pipe au jeune homme, et, tandis que le feu se communiquait, il ne put s'empêcher de murmurer tout bas :

— Ah! si M. Anatole vous ressemblait, le cousin Mathieu eût été bien content!

— S'il était vivant, possible, ricana Prosper; mais puisqu'il est mort!

* Voir les numéros des 7 et 21 novembre, 12 décembre 1874, 9 et 16 janvier 1875.

être malade, peut-être blessé, peut-être mourant, dont elle n'avait plus de nouvelles.

La veuve Laysour se lamentait beaucoup et n'aidait personne; mais sa présence n'en était pas moins, à divers titres, précieuse dans la chambre du malade, comme dans la solitude de Kerjégan.

Vinrent enfin les jours de suprême catastrophe, la capitulation de Paris et l'armistice.

La première lettre arrivée de Paris fit revêtir une robe de deuil à madame de Saint-Sever.

Le gros gentilhomme campagnard avait été tué à Champigny comme un brave qu'il était.

« Je verrai toujours mon pauvre Saint-Sever près du pont du chemin de fer, au milieu de la plaine, écrivait le comte Yves. Il se battait, au milieu de nos mobiles, comme un taureau furieux. Je n'ai jamais vu mort plus fougusement bravée et plus belle ment reçue. »

Le comte, lui, était sain et sauf.

De Jean, pas de nouvelles.

Petite-Prune, active et silencieuse, ressemblait assez à une ombre solidifiée et mise en mouvement par quelque procédé chimique.

En elle, la vie extérieure n'était qu'une apparence, la vie morale la soutenait par un miracle de volonté.

Depuis plusieurs jours déjà elle ne prononçait plus le nom de Jean.

La mère était farouche. Autour des deux tristes femmes, on se taisait.

Le deuil d'Anne-Marie, qui se savait veuve, paraissait moins sombre que le deuil de cette enfant dont le frère n'écrivait pas.

— C'est vrai, soupira M. Jean, il est mort.

— Et quant à mon camarade, reprit l'artiste, plus tard, vous changerez d'avis; c'est, au demeurant, un fort aimable garçon, rempli d'excellentes qualités; seulement, il est atteint d'une petite maladie qui les cache momentanément ou du moins qui les diminue, une maladie qui court à Paris, mais qui se passera, je l'espère.

— Quelle maladie, donc?

— Le mal d'argent. Mais voici la lune qui se lève, mon cher monsieur, si nous allions retrouver notre malade?...

VII.

On s'est remis en route vers la ferme.

Plusieurs villageois, qui regagnaient également leurs habitations, se croisèrent avec nos deux promeneurs et saluèrent le vieillard avec un empressement qui n'était pas exempt de respect et surtout d'affection.

Prosper s'en étonna quelque peu tout d'abord.

— Ne faites pas attention, dit M. Jean. Ces braves campagnards avaient tellement l'habitude de me voir participer aux bonnes œuvres du défunt qu'ils me confondent pour ainsi dire avec lui, et que je me trouve héritier, pour ma part, d'une bonne partie de leur reconnaissance.

— Feu Rousselet était donc très-aimé dans le pays?

— Heu! heu!...

— Il faisait beaucoup de bien? Il était très-bon?

— Comme tout le monde, il avait ses jours. Au total, ce n'était point un méchant homme.

— C'est drôle, je ne l'ai pas connu, moi, et il m'inspire une vraie sympathie; s'il vous ressemblait autant que vous le dites, M. Jean... la franchement, je sens que je l'aurais aimé, ce bonhomme-là!

— Monsieur Prosper...

Mais déjà l'artiste était à cent lieues de la conversation. Ses regards venaient de tomber tout à coup sur une échancrure de la falaise, dans laquelle la lune, tombant d'aplomb sur la mer, encadrait comme un miroir d'argent.

Sur la terre également, l'effet était admirable. Les arêtes abruptes de la côte profilaient leurs silhouettes bizarres sur un immense horizon d'azur tout resplendissant d'étoiles. Les clôtures, les haies, les roches, les arbres et jusqu'aux grandes bruyères, tout prenait une accentuation vigoureuse, tout avait un aspect étrange, tout devenait fantôme rêveur ou diabolin sautillant au clair de lune.

CH. DESLYS.

(La suite prochainement.)

Atelier de Photographie

de MM. RICHOU père et fils,

Rue du Haut-Paré, n° 9.

AVIS IMPORTANT.

Par le temps couvert qui persiste depuis quelques jours, MM. RICHOU père et fils ont l'honneur de prier les personnes qui les honorent de leur confiance de ne pas se présenter après deux heures; lorsque le temps est beau, les poses peuvent être exécutées jusqu'à trois heures. Toutefois, quelque temps qu'il fasse, les poses qui sont données avant midi sont toujours plus favorables, surtout pour les portraits d'enfant.

MM. RICHOU père et fils, désirant avant tout ne produire que de très bonnes épreuves, préviennent le public qu'ils n'opèrent jamais plus tard qu'aux heures ci-dessus indiquées, qu'ils ne livreront jamais d'épreuves dont ils ne seraient, eux-mêmes, parfaitement satisfaites, et qu'ils recommenceront sans conteste toutes celles qui ne satisferaient pas le client; enfin, ils pensent que, pour les portraits de grandes dimensions surtout, il est bon de les faire prévenir la veille, ou tout au moins le matin, afin qu'ils puissent préparer à l'avance les appareils nécessaires.

VIII.

Un soir, — les jours avaient marché, la paix était faite. — M. de Kerjégan avait annoncé son retour avec les débris des héroïques mobiles bretons.

Parti avec eux, il ne voulait point revenir seul.

On entendit une voiture s'arrêter devant le château; Isabelle accourut oppressée d'espoir.

C'était bien son père qui descendait allègrement de la mauvaise calèche de louage prise à Rennes en passant.

Il la serra sur son cœur dans une étreinte où se résuèrent toutes ses angoisses paternelles depuis six longs mois.

Puis, se retournant très-vite vers la calèche :

— Aide-moi, dit-il, j'amène un ami.

Un uniforme se distinguait à peine dans l'ombre de la voiture, ou plutôt les restes d'un uniforme, une capote d'officier d'infanterie dont les déchirures glorieuses attestaient de rudes services.

L'homme qui portait cet uniforme descendait lentement, lentement, soutenu par le comte.

Isabelle, qui devinait un blessé, avança sa main charitable.

— Oh! mademoiselle!... ce serait trop d'honneur! balbutia une voix éteinte.

— Jean!... fit-elle en reculant de surprise.

Un cri partit du perron, un cri jeté par Yvonne.

Dans la nuit, Petite-Prune n'avait rien pu reconnaître. La distance l'avait empêchée de rien entendre.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 15 Janvier. — CHARPENTIER Louise-Marguerite, rue de l'Hospice, 42. — 48. CHAUDÉ Pauline-Marie, rue Saint-Jacques, 101. — 49. LECHARTIER Désirée-Lucie-Andrée, rue de l'Hospice, 8. — 22. COQUET Julia-Léontine, rue Sainte-Croix, 47.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : LANGLOIS Eugène-Félix, 22 ans, maçon, rue Basse-des-Groissonneries, 47; et D^{lle} FLIZET Azélie, 25 ans, sans profession, rue Saint-Martin, 2.

DÉCÈS.

Du 18 Janvier. — MARÉCHAL Henri, 37 ans, voyageur de commerce, rue de la Cordonnerie, 9. — 48. BOUDIER Rose-Alexandrine, 74 ans, veuve Vatel, rue Saint-Jacques, 145. — 48. PELLETIER Eugénie-Julienne, 4 mois, rue Saint-Martin, 94. — 22. NABOT Louis Edouard, 24 ans, lampiste, au Petit-St-Mars.

Pour les articles et faits non signés : AGG. ALIEN.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvrete du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 40 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIX, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-7

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-8

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHELEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CREMIEUX, FAYE, FOURCADE, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEHOTER, LUCET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'Opinion Nationale est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes, peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la Chambre.

Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. La fondation de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés dans toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion Nationale.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, mérite d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Rien n'a été négligé pour rendre le

Son cœur venait d'avoir la double vue.

Comme un trait, elle traversa l'espace et vint jeter ses bras frêles au cou de celui qu'elle ne croyait plus revoir ici-bas.

La mère accourait aussi.

— Quel malheur! s'écria-t-elle en mettant la main sur ses yeux, mon Jean est amputé!

Amputé!... vraiment?... Petite-Prune ne l'avait point vu. Il vivait, c'était tout, c'était bien. « Que le Seigneur soit béni! » chantait son cœur reconnaissant.

Jean était bien faible. Un bras de convalescent, mais déjà fier de sa force revenue, se glissa sous le sien et dirigea ses pas vers le château.

C'était Victor de Régnelaye, assez remis pour franchir facilement la courte distance qui le séparait de Kerjégan, qui venait à son tour visiter ses chères garde-malades.

Isabelle, en prudente maîtresse de maison, avait pris son vol pour faire préparer une chambre. On y monta tout droit le blessé qui avait surtout besoin de repos.

Et cette nuit-là, Petite-Prune, transfigurée, put veiller son malade avec une pitié profonde et une allégresse contenue, dont Dieu seul eut le secret.

Jean avait eu le bras droit emporté à la bataille de Villereuxel : il était sous-lieutenant depuis la veille.

Évacué sur l'ambulance de Pontarlier, il eut le bonheur d'échapper à l'effroyable mortalité qui régnait alors ce mal qu'il faut bien appeler par son horrible nom : la pourriture d'hôpital.

Dès qu'il fut transportable, il obtint de faire partie d'un convoi de blessés dirigé vers le centre de la France.

journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS :

Un an, 61 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 16 fr.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE :

Le **Siège de Paris**, un beau volume in-8°.

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite GENTY.

JUGEMENT DÉCLARATIF.

Le sieur Anatole GENTY, coiffeur à Etampes, rue Saint-Martin, a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal d'Etampes, du dix-neuf janvier mil huit cent soixante-quinze.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au premier janvier mil huit cent soixante-quinze.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. CHRISTIEN DE POLY;

Syndic provisoire, M^r BOUVARD, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite LAMBERT.

PRODUCTION DES TITRES.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur Gustave LAMBERT, cordonnier à Milly, sont invités à produire, dans le délai de vingt jours à compter d'aujourd'hui, conformément à l'article 492 du Code de commerce, soit entre les mains de M^r Breuil, avoué à Etampes, syndic définitif de ladite faillite, soit au greffe, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes réclamées.

Immédiatement après, il sera procédé à la vérification des créances.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(3) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite FOURNELLE.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite de la dame FOURNELLE née MONTAGNE, entrepreneur de peinture, à Milly, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Samedi trente Janvier mil huit cent soixante-quinze, à neuf heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, pour délibérer sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(4) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite LEROY-GONNET.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur LEROY-GONNET, ancien marchand de vins à La Ferté-

Péniblement il gagna Rennes où le comte Yves venait de le rencontrer à la descente d'un train.

Il avait écrit; ses lettres s'étaient égarées sans doute; il revenait résigné à sa mutilation, n'ayant point l'égoïsme de la plainte après avoir vu tant de sang versé.

Au lendemain de ce retour, Isabelle appela Petite-Prune sur la terrasse qui commençait à verdoyer.

— Mon enfant, dit-elle, je te veux heureuse et j'y vais travailler.

— Vous savez que je vous bénis! répondit Petite-Prune.

— Oui, je crois avoir vaincu tes préventions. Je ferai mieux. Demain, je retourne à Rennes.

— Le comte vous emmène?

— J'emmenne mon père.

— Ah! dit Yvonne qui rougit, vous avez toutes les délicatesses.

— Tu vas rester à Kerjégan avec ton blessé et ta mère. L'air pur de nos climats de pommiers hâtera son rétablissement, ta tendresse adoucira ses regrets.

Petite-Prune secoua doucement la tête.

— S'il forme quelque projet, s'il caresse quelque désir, recueille-les pour me les redire : je te dois une aide qui ne te manquera pas pour lui embellir l'avenir.

Elle embrassa sa petite amie au front et rentra seule, laissant Yvonne rêveuse sur la terrasse.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(La suite au prochain numéro.)

Alais, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le **Samedi trente Janvier** mil huit cent soixante-quinze, à dix heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, à l'effet de délibérer, soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal,
L. PAILLARD.

Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

Sur Conversion de saisie,

EN LA MAIRIE DE BOISSY-LE-SEC,
CANTON D'ETAMPES,

Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE,
Notaire à Etampes,

Le **Dimanche 7 Février 1875, à midi,**

**BATIMENTS D'HABITATION
ET D'EXPLOITATION**

ET 48 HECTARES 65 ARES DE

TERRE LABOURABLE

En 73 LOTS qui pourront être réunis.

Ensemble des mises à prix : 48,615 francs.

Valeur locative approximative : 3,500 francs.

Tous les immeubles sont situés commune de Boissy-le-Sec.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1° A M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente;
- 2° A M^e BOUYARD, avoué présent;
- 3° A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, commis pour la vente;
- 4° A M^e CUBOT, notaire à Dourdan;
- 5° M^e DEMORTREUX, notaire à Saint Arnould.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE,
Notaire à Etampes,

Le **Dimanche 14 Février 1875, à midi,**

4° D'UNE

GRANDE MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, 46,
Avec

JARDIN A LA SUITE;

2° ET D'UN

PETIT JARDIN

Séparé de ladite maison par la rue Basse-des-Groissonneries.

CES DEUX LOTS POURRONT ÊTRE RÉUNIS
AU GRÉ DES AMATEURS.

Le tout dépendant de la succession de M. EUSEBE BOURDEAU.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux ;

Et pour tous renseignements, à M^e DARDANNE,
notaire à Etampes, dépositaire des titres et du cahier de charges.

ADJUDICATION

EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES D'ORLÉANS,

Le **Samedi 27 Février 1875, à midi,**

Par le ministère de M^e LINGET,

Notaire à Orléans,

DES

IMMEUBLES

Ci-après.

PREMIER LOT.

La FERME DE PARAS, située commune de Janville, à deux kilomètres de Janville, et à trois kilomètres de Toury, station principale du chemin de fer de Paris à Orléans.

Cette Ferme consiste en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et en la quantité de 114 hectares 42 ares 95 centiares de terres labourables, en plusieurs pièces situées autour et non loin du corps de ferme, pour la plus grande partie sur la commune de Toury, et pour le surplus sur celle d'Oinville-Saint-Liphard.

Elle est louée aux époux CHARPENTIER-CLICHY, par bail enregistré qui expirera le 23 avril 1888, moyennant, outre les impôts de toute nature, un fermage annuel de 9,660 francs.

Mise à prix..... 210,000 fr.

ADJUDICATION SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

DEUXIÈME LOT.

LOT DE TERRES sis commune de Janville.

Ce Lot de terres, comprenant quatre pièces, contient 4 hectares 31 ares 20 centiares.

Il est loué par bail authentique à MM. HARDY et

MARCEAU jusqu'au 23 avril 1888, moyennant, outre les impôts de toute nature, un fermage annuel de 400 fr.

Mise à prix... 10,000 fr.

ADJUDICATION SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

On traitera avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e LINGET, notaire à Orléans, dépositaire des titres de propriété et du cahier de charges. 5-1

ADJUDICATION

Le **Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,**

En l'étude et par le ministère de M^e RAIGE-VERGER,
Notaire à Ferrières-Gâtinais

(Loiret),

— Premièrement —

LA

FERME DE TOURY

Sise commune de Nargis, canton de Ferrières

(Station du chemin de fer de Lyon

par le Bourbonnais)

et bordant le canal de Loing,

Contenance : 442 hectares 67 ares 89 centiares de terres et prés, d'après cadastre.

Revenu net d'impôts : 6,588 francs.

Mise à prix... 180,000 fr.

— Deuxièmement —

LA

FERME DU MARTROY

Attenant à la précédente.

Contenance cadastrale : 126 hectares 28 ares 43 centiares de terres, prés, pâturés et bois.

Revenu net d'impôts : 3,442 francs.

— Troisièmement —

LE

BOIS DU MARTROY

Bordant la ferme de ce nom.

Contenance cadastrale : 55 hectares 14 ares 32 centiares.

Revenu net d'impôts des taillis, non compris les futaies : 4,200 francs.

Mise à prix des art. 2 et 3... 120,000 fr.

S'adresser audit M^e RAIGE-VERGER, et à M^e PAILLARD, notaire à Blois. 5-3

Etude de M^e LANCELIN, notaire à Ablis.

(Seine-et-Oise)

45 HECTARES

DE

TERRES LABOURABLES

EN 74 PIÈCES,

Sises communes des Granges-le-Roi, Dourdan et

Roinville sous-Dourdan,

A VENDRE

Aux enchères et en détail,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DES GRANGES-LE-ROI,

Le **Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,**

Par le ministère de M^e LANCELIN,

Notaire à Ablis.

Etude de M^e THORAU, notaire à Vendôme.

FERME DE POULINE

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mai 1876.

Cette Ferme, située commune de Villerville, Huisseau, Nouray et Marçilly, canton et arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), consiste dans :

1° Bâtimens et dépendances..... 97⁸ 90^c

2° Terres labourables et pâtures..... 312⁸ 32 01

3° Prés..... 44 61 02

4° Et bois Taillis..... 52 30

Total..... 328⁸ 43⁸ 23^c

On pourra diviser en deux fermes au gré des amateurs.

S'adresser, pour tous renseignements :

Audit M^e THORAU, notaire. 6-4

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN LA FERME DE TRAPEAU

Commune de Guillerval,

Le **Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,**

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Cet Attirail consiste en :

Un bon Cheval âgé de sept ans, avec ses harnais,

1 Tomberau, 3 Voitures, 1 Rouleau, 2 Charrues reversoirs, 3 Herse à dents de fer, Tarare, Brouettes, Harnais, Cribles, Passoires, Râteliers, Doubleurs, Auge en pierre, et autres instruments de culture.

Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Tables, Bancs, Chaises, et autres ustensiles de cuisine.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 2-2

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} Mai 1875,

MOUTIN A EAU DE LA NIVOYE

Situé commune de Nogent-sur-Vernisson

(Loiret).

Monté à l'anglaise et ayant trois paires de meules ;

ET ONZE HECTARES ENVIRON DE

TERRES, PRÉS, VERGER et PATURES

EN DÉPENDANT.

S'adresser, pour visiter et pour traiter :

A M^e PHILIPPE, notaire à Nogent-sur-Vernisson. 4-2

A ACHETER

ON DEMANDE UNE FERME

du prix de 2 à 300,000 francs payés comptant.

S'adresser à MM. TRAVERS et LESIEUR, 3, boulevard de Belleville. — Paris. — Cabinet d'affaires. 3-2

PAPIERS PEINTS

A CÉDER Maison de détail importante à Angers, rue d'Alsace. Conditions exceptionnelles. — Clientèle riche. — Installation permettant un chiffre de plus de 125,000 fr. Prix de cession de 12 à 15,000 fr. suivant la quantité de marchandises et de matériel. — Facilites pour les paiements. — Le cédant donnera son concours si on le désire. — Bourige, expert-comptable, à Angers.



GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^o
DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN.

Seuls Concessionnaires du

GUANO
DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. R. VINGENT.
Cette, chez M. A.-G. BOYÉ et C^o.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^o.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINGENT.
La Rochelle, MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fil.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Metun, chez M. LE BARNE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 *
Grand Atlas de France, montée sur toile enroulée pour bureaux. 85 *
MICHELET (J.), Histoire de France et de la Révolution. 23 vol. in-8°. 138 *
DARSTET, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72 *
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 80 *
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 3 vol. in-8°. 49 *
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 43 *
Géographie. Dernière édition, par Maitte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 50 *
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natanson, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 *
La Sainte Bible illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 *
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel de XIX^e siècle, 15 volumes. 600 *
(20 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 *
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Voreque, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 *

Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 *
Rivé. 125 *
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Obigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 *
Atlas géographiques, par Hanguard-Mangé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 *
Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 *
Décoration et ornements, par Liénard, 125 planches. 125 *
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50 *
PELOUZE et FREMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. in-8°. 120 *
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 120 *
Panthéon des illustrations françaises au XIX^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 *
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.
Don Quichotte. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 *
DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 *
Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 *
Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 *
Les grandes sciées, par Turjan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 150 *

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX do l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
16 Janvier 1875.	fr. c.	22 Janvier 1875.	fr. c.	16 Janvier 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.....	49 39	Blé-froment.....	49 00	Blé étié.....	49 00
Froment, 2 ^e q.....	48 24	Blé-boulangier.....	46 34	Blé marchand.....	48 00
Méteil, 1 ^{er} q.....	45 33	Méteil.....	44 67	Blé champart.....	46 75
Méteil, 2 ^e q.....	44 06	Seigle nouv.....	42 00	Méteil moyenn.....	46 00
Seigle.....	42 06	Orge.....	42 34	Méteil.....	45 25
Escourgeon.....	43 11	Escourgeon.....	41 00	Seigle.....	44 00
Orge.....	42 47	Avoine.....	40 67	Orge.....	43 00
Avoine.....	9 86			Avoine.....	41 45

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 16 au 22 Janvier 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 16	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Rente 3 0/0.....	100 30	100 20	100 30	100 00	100 05	100 25
— 4 1/2 0/0.....	91 50	91 00	90 75	90 75	91 00	92 00
— 5 0/0.....	62 20	62 40	62 10	61 80	61 85	62 20

certific conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 23 Janvier 1875.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 23 Janvier 1875:

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.